



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE  
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Basse-Terre, le 06 décembre 2018

**Compte-rendu de la réunion du 28/11/2018  
pour l'installation du Comité de Pilotage  
de l'étude patrimoniale des services d'eau et d'assainissement de Guadeloupe**

Liste des participants :

Prénom	Nom	Rôle	Société / organisme / collectivité
Virginie	KLES	Secrétaire Général	Préfecture
Viviane	HAMON	Chef de projets structurants auprès du préfet	Préfecture
Jérôme	BLANCHET	Directeur de Projet Eau	Préfecture
Gabriel	SENAUX	Adjoint du DRFiP Guadeloupe	Finances Publiques
Olivier	DOUCET	Directeur de l'Agence de Guadeloupe	SAFEGE
Jean	BORGARINO	Ingénieur de Projet Confirmé	SAFEGE
Jean-Claude	DORIGNAC	Chef de projet - Pôle Réseaux (Collecte et Pompages)	Le LyRE
Alexiane	ROLLET	Consultante	CALIA Conseil
Marcel	SIGISCAR	Vice President	Conseil Departmental
Emmanuelle	CLEMESSY	Chef de service Eau	Conseil Régional
Julien	LAFFONT	Directeur de l'énergie et de l'eau	Conseil Régional
Sylvie	GUSTAVE DIT DUFLO	VP région	Conseil régional
Mylène	PADOU	contrôleur de gestion	Conseil Départemental
Lucette	MICHAUX-CHEVRY	Présidente	CAGSC
Robert	IMANBAKAS	Chargé de mission et assainissement	CAGSC
Patrick	ZAMORE	CFP Basse Terre	DRFiP
Didier	BERALD-CATELO	DGS	SIAEAG
Jérôme	BACCI	DST	SIAEAG
Laura	DIEUPART-RUEL	Gestion patrimoniale	SIAEAG

Harry	PLACIDE	Directeur	RENOC
Christian	GATOUX	DGS	Cap Excellence
Séverine	LADISLAS	Directrice hydraulique urbaine	Cap Excellence
Tony	BARBIER	DGS	CANBT
Maël	THOMAS	Directeur Eau et Assainissement	CANBT
Hugues	DELANNAY	Directeur Adjoint	Office de l'eau
Laure	DUCREUX	Chargé de mission eau potable	Office de l'eau

### Introduction :

Virginie KLES, Secrétaire Général de la Préfecture ouvre la séance de travail en précisant l'objectif de l'étude qui consiste en un diagnostic partagé concernant la propriété de l'actif et le passif qui s'y rattache. Sa répartition entre les collectivités ne fait pas partie de l'étude et viendra dans un second temps. L'objet de la réunion est le partage d'une méthode et d'un calendrier, acceptés par tous.

### Présentation du groupement et de la méthodologie de l'étude (cf. PowerPoint en PJ) :

- La méthodologie proposée par le groupement a été présentée avec ses différentes phases et étapes ;
- Le planning de l'étude a été détaillé et les dates clefs ont été fixées ;

Phase 1		
Réunion de démarrage	28/11/2018	=> CR envoyé dans la semaine qui suit
Note de synthèse phase 1	16/01/2019	=> 11 janvier : inventaires SIAEAG réalisés et données collectées
Réunion mi phase 1	24/01/2019	=> 22 janvier : retour collectivités sur note de synthèse
		=> CR envoyé dans la semaine qui suit
Rendu phase 1	20/03/2019	
Réunion résultat SIAEAG	27/03/2019	=> 22 mars : retour des collectivités
Phase 2		
Réunion de démarrage phase 2	08/01/2019	=> CR envoyé dans la semaine qui suit
Note de synthèse phase 2	18/02/2019	=> 13 février : tout inventaires finis et données collectées
Réunion de mi phase 2	27/02/2019	=> 22 février : retours collectivités
		=> CR envoyé dans la semaine qui suit
Rendu phase 2	23/04/2019	
Réunion de clôture	03/05/2019	=> 26 mars : retours collectivités
		=> CR envoyé dans la semaine qui suit

- Un premier retour d'expérience a été réalisé pour les rendez-vous et les visites déjà organisés. Le groupement remercie les collectivités et les exploitants pour leur disponibilité et la qualité des échanges. L'absence de réponse de la CAGSC est en revanche soulignée.

### Echanges :

- S'il y a accord sur la méthodologie présentée pour l'étude (semblable à celle déployée par CALIA Conseil sur d'autres affaires en Guadeloupe), M. Sigiscar s'interroge sur les ouvrages d'eau brute et les conduites sous-marines qui ne sont pas explicitement pointés dans l'étude. Il est important d'organiser une rencontre avec le Conseil départemental pour les ouvrages qui lui appartiennent et en prévoir la valorisation. Des précisions sont également demandées sur le calendrier de l'étude.

Réponse du groupement : les ouvrages d'eaux brutes ne font pas partie du périmètre de l'étude définie par la Préfecture, en revanche, les conduites sous-marines font partie intégrante du réseau AEP et sont valorisées. Les ouvrages AEP, propriété du département, font partie de l'inventaire. Concernant le calendrier, les dates présentées sont celles permettant de maintenir le rythme de l'étude. Il est important que les collectivités puissent se rendre disponibles pour ces réunions.

- Mme Lucette Michaux-Chevry pose la question des litiges concernant l'emplacement de certains ouvrages AEP (réservoirs, conduites) sur le domaine privé sans formalisation par servitude (et demandes d'indemnisation par les particuliers concernés). Par ailleurs, en l'état, les arrêtés préfectoraux de transfert ne lui permettent pas d'exercer la compétence AEP & EU. Il est indiqué que le maire de Capesterre Belle-Eau va saisir le tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté le concernant. Enfin, il est demandé que Capesterre Belle-Eau soit géré par le SIAEAG. Mme Lucette Michaux-Chevry signale également l'existence d'une association à St Louis qui exploite une source et vend ensuite cette eau à la CAGSC et des interrogations se posent quant à la nature juridique de cette association.

Réponse de la Préfecture : la collectivité a la compétence eau et assainissement, elle doit par conséquent gérer elle-même l'exploitation des installations. Le problème des servitudes n'est pas l'objet de cette étude.

Réponse du Groupement : la question de l'Association de Saint-Louis sera évoquée lors des rencontres avec la collectivité.

- M. Gatoux reconnaît le bienfondé de la démarche engagée par l'Etat pour clarifier les problèmes mais estime que tout doit être passé en revue et que des études doivent être lancées en conséquence. Il demande qu'une phase contradictoire puisse avoir lieu pour que la propriété soit clarifiée sur la totalité du patrimoine.

Réponse de la Préfecture : des échanges sont prévus tout au long de l'étude mais son objectif est la réalisation d'une « photo » à l'instant présent ; il appartiendra aux services de l'État, avec les collectivités, de trancher les difficultés persistantes dans le cadre de la répartition.

- M. Sigiscar précise que l'Office de l'Eau dispose d'une ligne de crédit pour aider les collectivités à financer leurs études.
- M. Gatoux rejoint la vision du Préfet qui consiste à régler le problème de l'eau en Guadeloupe à travers les problèmes patrimoniaux et non les problèmes de gouvernance. L'importance d'avoir un diagnostic partagé est soulignée.
- M. Berald se félicite de voir une telle démarche lancée mais regrette une approche statistique de l'étude qui ne va pas assez en profondeur. Il partage le point de vue de Cap Excellence sur la nature patrimoniale des problèmes de l'eau en Guadeloupe. Une gestion patrimoniale défaillante entraîne une mauvaise connaissance du patrimoine et donc sa dégradation par manque de maintenance. Il insiste sur l'opportunité donnée par les contrats de progrès de solutionner ce sujet. Il soulève également la question des propriétés litigieuses (ouvrages en domaine privé) qui perturbe l'exercice de la compétence.

Réponse de la Préfecture : la question des litiges de propriété sera traitée dans un second temps mais le sujet est bien pris en compte à la Préfecture.

- M. Sigiscar s'interroge sur l'intégration de l'inventaire de l'étude par les collectivités. En effet, pour que la démarche aboutisse, il faut que les collectivités puissent s'appropriier les résultats.

Réponse de la Préfecture : des échanges auront lieu régulièrement pour permettre de s'assurer que le groupement est sur la bonne voie. Les résultats seront ouverts à toutes les collectivités.

Réponse du groupement : les fichiers seront fournis dans un format facilement exploitable par l'ensemble des intervenants.

- M. Senaux insiste sur le fait que tout ne pourra pas être réglé en même temps (notamment suite à la remarque du SIAEAG) ; la recherche d'exhaustivité pourrait être contre-productive. L'échelle de détail proposée dans l'étude est suffisante.
- M. Barbier considère que compte tenu de la situation de la collectivité (différente du fait des nombreux modes de gestion qui co-existent), la « photographie » proposée aidera à la mise en place de la structure. La valorisation permet d'avoir une vision homogène à l'échelle communautaire. La CANBT alerte toutefois le groupement sur la situation très particulière de Sainte-Rose concernant l'assainissement. Des petites STEP ne seraient pas toutes identifiées.

Réponse du Groupement : une visite d'inventaire sera réalisée avant la fin de la semaine sur la commune de Sainte-Rose.

- Mme Kles insiste sur l'importance de fluidifier les échanges qui est la condition de l'établissement d'un résultat partagé par tous.
- M. Gatoux interroge la Préfecture sur les intentions de l'Etat vis-à-vis du SIAEAG.

Réponse de la Préfecture : ce n'est pas l'objet de la réunion.

- Mme Lucette Michaux-Chevry évoque le sujet de la GEMAPI.

Réponse de la Préfecture : ce sujet sera évoqué après discussions entre élus.

#### Clôture de la réunion :

Tous les points ayant été abordés et sans plus de questions sur l'étude, Mme Kles constate l'approbation des participants quant à la méthode et au calendrier proposés par le groupement retenu pour réaliser l'étude et clôture la réunion.

\*\*\*